Nations Unies S/PRST/2005/41



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 août 2005
Français
Original: français

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 5252e séance du Conseil de sécurité, tenue le 30 août 2005, dans le cadre de l'examen de la question intitulée « La situation au Burundi », le Président du Conseil de sécurité a fait, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité a pris note de l'élection de M. Pierre Nkurunziza à la présidence de la République du Burundi, le 19 août 2005. Ce vote marque l'étape finale du processus de transition au Burundi, ce dont le Conseil de sécurité se réjouit. La fin de ce processus de transition représente une étape décisive pour l'avenir du Burundi autant que pour la région des Grands Lacs dans son ensemble.

Le Conseil de sécurité rend hommage à l'esprit de paix et de dialogue dont a fait preuve le peuple burundais tout au long de la période de transition, et salue la participation encourageante de ce dernier au processus électoral. Le Conseil demande à toutes les parties de respecter la volonté du peuple burundais, les autorités élues et les engagements agréés au cours du processus de transition. Il encourage les nouvelles autorités à poursuivre dans la voie de la stabilité et de la réconciliation nationale et à promouvoir la concorde sociale. Il réaffirme à cet égard l'importance qui s'attache à ce qu'il soit mis fin au climat d'impunité.

Le Conseil de sécurité salue la contribution décisive que l'Initiative régionale pour la paix au Burundi, l'Union africaine et l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) ont apportée au processus de paix. Il invite tous les partenaires internationaux du Burundi, y compris les États de l'Initiative régionale et les principaux donateurs, à demeurer engagés, et les encourage à convenir avec les autorités burundaises du cadre le plus approprié pour coordonner leur soutien aux réformes en cours et à la consolidation de la paix. »

05-47577 (F) 300805 300805